

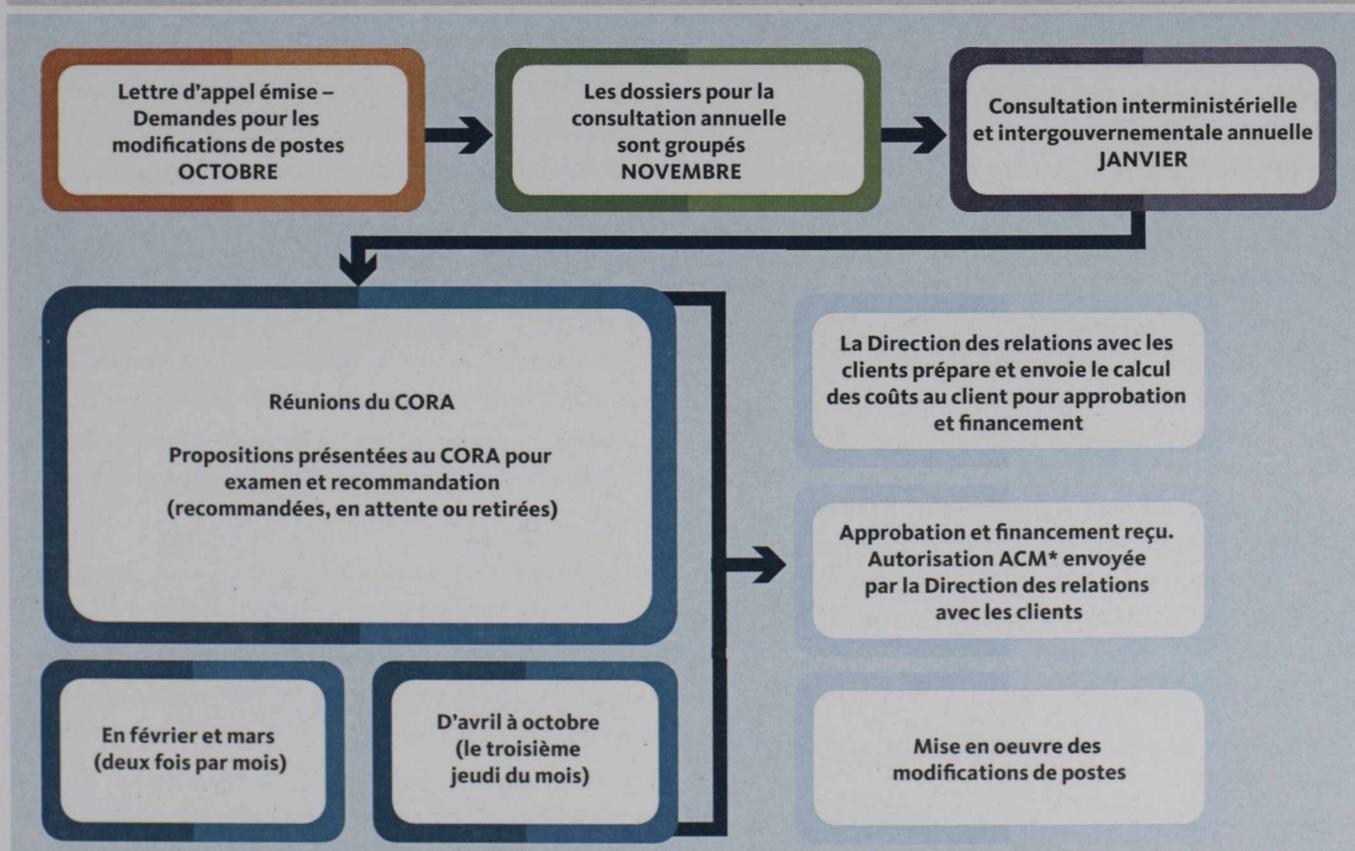
interministérielle et intergouvernementale se tient annuellement en janvier et offre une occasion à tous les partenaires<sup>3</sup> de discuter de leurs changements de postes proposés. Les questions d'ordre opérationnel, administratif ou liées aux ressources sont alors abordées. Les demandes sont soumises au processus du CORA, sont envoyées à la Direction des relations avec les clients pour une analyse des coûts ou sont retirées de la liste annuelle de consultation.

En consultation avec le directeur de la Direction des relations avec les clients, le président du CORA réfèrera les dossiers exceptionnels au Comité des missions. Par exemple, il peut s'agir de demandes qui pourraient avoir une incidence financière négative, qui entrent en contradiction avec les décisions antérieures des comités de gouvernance du MAECD ou qui ne sont pas alignées sur les orientations de la haute gestion. Lorsqu'un changement de poste a été

recommandé par le CORA, la Direction des relations avec les clients prépare et achemine un établissement des coûts au partenaire parrainant la demande, afin d'obtenir son approbation et la confirmation du financement. Une fois les coûts approuvés et les fonds reçus, la Direction des relations avec les clients diffusera un message d'autorisation aux partenaires, aux intervenants à l'interne et à la mission afin de confirmer que la modification de poste rencontre tous les critères essentiels et que les actions requises peuvent être mises en œuvre.

Avant le processus de consultation annuel, la Direction générale des biens demande des données d'occupation des missions afin de créer une liste des espaces de travail disponibles dans les missions. Cette information est ensuite partagée avec les partenaires et les cooccupants au cours du processus de consultation.

**FIGURE 17**  
**Processus opérationnel pour les modifications de postes**



\*ACM – Bureau du Sous-ministre adjoint du Secteur de la plateforme internationale

3 Les partenaires comprennent le MAECD, les partenaires et les cooccupants.